



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMTÉ D'UNGAVA**

**VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 18 février 2020 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

**Monsieur le maire :** Steve Gamache

**Mesdames les conseillères :** Roxanne Tremblay  
Lucie Tremblay  
Denise Larouche

**Messieurs les conseillers :** Daniel Forgues  
Guy Lafrenière

Était également présente à la séance :

**Madame la directrice générale adjointe  
et greffière suppléante:** Mélanie Gagné

Étaient absents à la séance :

**Madame la directrice générale et  
greffière:** Mariève Bernier

**Monsieur le conseiller :** Jacques Fortin

---

**1.**  
**MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.**  
**PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, constate le quorum de la séance.

**3.**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière suppléante, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

**4.**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20-02-023

20-02-024



20-02-025

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### 5. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 janvier 2020 et de la séance extraordinaire du 3 février 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**APPUYÉ** par madame Denise Larouche  
**ET RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 janvier 2020 et de la séance extraordinaire du 3 février 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 6. REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

### 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

### 8. CONSEIL MUNICIPAL

#### 8.1 RECOMMANDATION DE CANDIDATURE POUR LA COOPTATION AU CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES (CRSSSBJ)

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a reçu du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ) une demande de suggestions de candidatures dans le cadre du processus d'élections et de désignations des membres de son conseil d'administration dont une des dernières étapes est la cooptation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a reçu les candidatures de madame Diane Gaudreault et de monsieur Gaétan Gervais, avec les documents pertinents;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais doit transmettre la recommandation des candidatures au CRSSSBJ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Diane Gaudreault et monsieur Gaétan Gervais répondent aux qualifications demandées pour siéger au sein du conseil d'administration du CRSSSBJ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**ET RÉSOLU**

20-02-026



No de résolution  
ou annotation

20-02-027

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Chapais soumette la candidature de madame Diane Gaudreault et monsieur Gaétan Gervais afin de siéger à titre de membre coopté au sein du conseil d'administration du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSJ).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 8.2

#### **RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION D'UNE AIRE D'ARRÊT ET D'INSPECTION POUR VÉHICULES LOURDS**

**CONSIDÉRANT** les problèmes engendrés par le transport de véhicules lourds le long du boulevard Springer, notamment pour le transport du bois en longueur;

**CONSIDÉRANT** les bris d'équipements mécaniques de la Ville de Chapais lors des périodes de déneigement occasionné par des bouts de billots de bois laissés par des camionneurs s'arrêtant à certains endroits du boulevard Springer afin de nettoyer, retirer ou couper les arbres non sécuritaires de leur chargement;

**CONSIDÉRANT** le gravier laissé sur la surface de roulement du boulevard Springer de mai à octobre, notamment à l'arrêt obligatoire à l'intersection de la 1<sup>re</sup> avenue;

**CONSIDÉRANT** la poussière émise par les véhicules lourds circulant sur le boulevard Springer, notamment ceux provenant de parterres de coupe des compagnies forestières;

**CONSIDÉRANT** les déchets laissés régulièrement sur les accotements du boulevard Springer par les camionneurs (parc de la chute, monument à la mémoire des victimes du feu de 1980 et centre sportif et communautaire) et les plaintes reçues de citoyens à cet égard;

**CONSIDÉRANT** l'accroissement prévu des transports par véhicules lourds avec les activités de Nordic Kraft à Lebel-sur-Quévillon;

**CONSIDÉRANT** la sécurité des différents usagers du réseau routier provincial;

**CONSIDÉRANT QUE** la route 113 est de juridiction provinciale;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

**DE** demander au ministère des Transports du Québec l'aménagement aux abords de la route 113 d'une aire d'arrêt et d'inspection pour les véhicules lourds avant l'entrée ouest de la Ville de Chapais, ou encore, l'utilisation d'un chemin alternatif de contournement de la municipalité;

**D'envoyer** une copie de cette résolution aux compagnies forestières dont les sous-traitants en transport circulent sur la route 113 dans le secteur de la ville de Chapais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9.

#### **DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION**

### 9.1

#### **RÉSOLUTION – PROGRAMME TECQ 2014-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

20-02-028



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais doit respecter, les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche  
**APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou pertes de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement à un des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixées à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- atteste par la résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20-02-029

### **9.2** **RÉSOLUTION - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 19-10-252**

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay  
**APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais abroge la résolution 19-10-252, concernant l'autorisation de lancer un appel d'offres pour la gestion de l'écocentre.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20-02-030

### **9.3** **RÉSOLUTION - AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES - GESTION DE L'ÉCOCENTRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais doit parvenir à réduire sa quantité de déchets enfouis en favorisant notamment la récupération et la revalorisation des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** l'adjudication du contrat pour le service d'un écocentre sur le territoire de la municipalité a été donné à Écocentre 9296-0814 Québec inc. en février 2019 pour une durée d'un an;



No de résolution  
ou annotation

20-02-031

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de lancer un nouvel appel d'offres public pour les services d'un écocentre sur le territoire de la municipalité pour un contrat d'une durée de 1 an;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 février 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYER** par madame Denise Larouche  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais autorise madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à lancer un appel d'offres public pour la gestion de l'écocentre sur le territoire de la Ville de Chapais pour un contrat d'une durée de 1 an.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9.4

#### **RÉSOLUTION – ADJUDICATION – CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE TRAVAIL MULTIPLAGE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer une des camionnettes pour le département des Travaux publics;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres sur invitation a été lancé le 27 janvier 2020 à quatre (4) entreprises donc Dolbeau Automobiles ltée, Chibougamau Automobile inc., Gareau Auto inc. et Paul Albert Chevrolet Buick Cadillac GMC;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions étaient recevables jusqu'au 6 février 2020 à 15 h;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule entreprise a déposé une soumission, à savoir

| Concessionnaires                         | Montant<br>(avant taxes) |
|--|--------------------------|
| Paul Albert Chevrolet Buick Cadillac GMC | 44 100 \$                |

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Paul Albert Chevrolet Buick Cadillac GMC est jugée conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 février 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**APPUYÉ** par madame Lucie Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la ville de Chapais autorise l'achat d'une camionnette pour le service des Travaux publics auprès de la compagnie Paul Albert Chevrolet Buick Cadillac GMC pour une somme de 44 100 \$ avant taxes;

**QUE** cette somme soit puisée à même le fonds de roulement, de la municipalité dans le code budgétaire 03-310-11-724.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 10.

#### **RESSOURCES HUMAINES**

##### 10.1

#### **RÉSOLUTION – ENGAGEMENTS – ASSISTANTS-SAUVETEURS**

**CONSIDÉRANT** le départ de plusieurs personnes salariées occupant le poste d'assistant-sauveteur et la nécessité de les remplacer;

**CONSIDÉRANT QUE** deux candidats possèdent les qualifications requises pour combler ce poste;

20-02-032



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive de madame Christiane Lacasse, responsable du secteur aquatique;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 février 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais engage monsieur Vincent Tremblay et madame Brittany Bouchard à titre de personne salariée occasionnels au poste d'assistant-sauveteur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20-02-033

### 10.2 RÉSOLUTION – ENGAGEMENT – SAUVETEUR

**CONSIDÉRANT** le départ de plusieurs personnes salariées occupant le poste de sauveteur et la nécessité de les remplacer;

**CONSIDÉRANT QU'**une candidate possède les qualifications requises pour combler ce poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive de madame Christiane Lacasse, responsable du secteur aquatique;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 février 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**APPUYÉ** par madame Lucie Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais entérine l'engagement de madame Jessica Maltais à titre de personne salariée occasionnelle au poste de sauveteur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20-02-034

### 11. FINANCES ET TRÉSORERIE

#### 11.1 RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2020

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de janvier 2020 s'élevant à **455 925,92 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **145 776,72 \$** soient acceptées telles que déposées;

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20-02-035

#### 11.2 RÉSOLUTION – REDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Ville de Chapais a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés où les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée, au montant de 6 559 \$, est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay  
**APPUYÉ** par madame Denise Larouche  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil de la Ville de Chapais approuve les dépenses d'un montant de 22 090 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du *ministère des Transports du Québec*.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20-02-036

### 11.3 **RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT À ARDOISES ARCHITECTURE INC. – PROJET DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE CHAPAIS**

**CONSIDÉRANT QUE**, lors de la séance ordinaire du 18 juin 2019, le conseil municipal a attribué un contrat à Ardoises Architecture pour la réalisation des plans et devis pour le projet de rénovation de l'hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Ardoises Architecture a présenté la facture no 2430 pour les activités réalisées et pour le temps accordé au contrat, d'un montant de 2 961,82 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Simon Blanchet, contremaître des Travaux publics et responsable du service technique, de procéder au paiement de la facture no 2430;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 février 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay  
**APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la facture no 2430 à Ardoises Architecture au montant de 2 961,82 \$ taxes incluses.

**QUE** les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-07-522.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20-02-037

### 11.4 **RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE NUMÉRO 1 À CONSTRUCTION A. OUELLET – RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la résolution 19-10-274, le Conseil municipal de la Ville de Chapais a accordé le contrat pour la rénovation de l'hôtel de ville à Construction A. Ouellet, pour une somme de 156 042 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de madame Christine Levasseur, architecte pour la firme d'architecte Ardoise Architecture, de procéder au paiement numéro 1;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du plénier du 18 février 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal autorise le 1<sup>er</sup> versement à Construction A. Ouellet dans le cadre du projet de rénovation de l'hôtel de ville au montant de 31 390,40 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-07-522.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **12.** **GREFFE**

20-02-038

#### **12.1** **RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-506 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 16-466 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais est régie par la *Loi sur les Cités et Villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage numéro 01345-A et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge à propos d'adopter ce règlement afin d'autoriser l'usage d'un salon d'esthétique, situé au 1, rue Rond-Point;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné en séance ordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2019 et que le premier projet de règlement PP-01-2019 a été adopté par le Conseil à cette même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de consultation publique a été publié à l'hôtel de ville de Chapais, au bureau de poste et sur le site Internet de la Ville de Chapais le 6 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation a eu lieu le 21 janvier 2020 à 19 heures et que personne n'a assisté à cette assemblée;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté le second projet de règlement PS-01-2020, sans modification, en séance ordinaire du 21 janvier 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche  
**APPUYÉ** par madame Lucie Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le règlement 20-506 afin d'autoriser l'usage d'un salon d'esthétique, situé au 1, rue Rond-Point.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20-02-039

#### **12.2** **RÉSOLUTION - ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT PS-02-2020 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 16-466 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais est régie par la *Loi sur les Cités et Villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage numéro 01345-A et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge à propos d'adopter ce règlement afin d'autoriser la location de chambres de courte durée à l'immeuble situé au 4, 1<sup>re</sup> Avenue;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné en séance ordinaire du Conseil municipal du 21 janvier 2020 et que le premier projet de règlement PP-02-2020 a été adopté par le Conseil à cette même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de consultation publique a été publié à l'hôtel de ville de Chapais, au bureau de poste et sur le site Internet de la Ville de Chapais le 27 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation a eu lieu le 18 février 2020 à 19 heures;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le second projet de règlement PS-02-2020.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 12.3

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE CONTRÔLER ET DE RÉGIR LES REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS PLUVIAL, DOMESTIQUE OU UNITAIRE EXPLOITÉS PAR LA MUNICIPALITÉ DE CHAPAIS ET DE FIXER LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS ABROGEANT LE RÈGLEMENT 92-287 ET SES AMENDEMENTS**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement ayant pour objet de contrôler et de régir les rejets dans les réseaux d'égouts pluvial, domestique ou unitaire exploités par la municipalité de Chapais et de fixer les modalités administratives des réseaux d'aqueduc et d'égouts abrogeant le règlement 92-287 et ses amendements.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

### 12.4

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION DES EAUX DE REJET DANS UN RÉSEAU PLUVIAL ET/OU UN COURS D'EAU EN MILIEU NATUREL**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant la gestion des eaux de rejet dans un réseau pluvial et/ou un cours d'eau en milieu naturel. Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

20-02-040

20-02-041



No de résolution  
ou annotation

20-02-042

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

### 13.

#### URBANISME ET ENVIRONNEMENT

##### 13.1

#### RÉSOLUTION — MANDAT À LA FIRME GUILBERT URBANISME – REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais doit procéder à la refonte du Plan et des règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** l'axe 4 du plan stratégique de la Ville de Chapais 2013-2023 : une municipalité modernisée, performante et orientée vers le citoyen, dont l'une des orientations est de mettre à jour et informatiser les règlements municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Guilbert Urbanisme a fait parvenir la Ville de Chapais une offre de services professionnels en urbanisme pour la préparation de la refonte du Plan et des règlements d'urbanisme pour un montant de 21 650 \$ plus les taxes applicables et les dépenses, incluant la cartographie;

**CONSIDÉRANT QUE** ce prix se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré selon les règles d'adjudication en vigueur;

**CONSIDÉRANT** les enjeux spécifiques du présent mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 février 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay  
**APPUYÉ** par madame Lucie Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais retient les services de la firme Guilbert Urbanisme, et ce conformément à son offre de services en date du 5 février 2020 pour un montant de 21 650 \$ plus les taxes applicables et les dépenses, incluant la cartographie.

**QUE** les frais relatifs à la présente soient puisés a même le surplus, budgétaire 03-310-60-459.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 14.

#### SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

### 15.

#### TRAVAUX PUBLICS

### 16.

#### SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

##### 16.1

#### DÉPÔT DU RAPPORT DES SORTIES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ANNÉE 2019

Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, dépose le rapport des sorties du Service de sécurité incendie de l'année 2019.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

16.2

### RÉSOLUTION – ENGAGEMENT D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder régulièrement à l'embauche de pompiers à temps partiel afin de maintenir des effectifs suffisants pour exercer des interventions efficaces en matière de sécurité contre les incendies;

**CONSIDÉRANT QU'**un candidat a été retenu et possède les qualifications pour occuper ce poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Patrice Devin;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 février 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay  
**APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Chapais autorise l'embauche de Monsieur Carl Néron à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.

### VARIA

18.1

### RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR ET BÉNÉVOLES - CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE CURLING SENIOR

**CONSIDÉRANT QU'**à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

**CONSIDÉRANT QUE** le Championnat provincial de curling senior 2020, catégories féminin et masculin, s'est déroulé à Chapais au club de curling Opémiska du 1<sup>er</sup> au 9 février dernier et qu'il regroupait les meilleures équipes seniors de la province, dont huit féminines et seize masculines;

**CONSIDÉRANT** le vif succès remporté par cette compétition;

**CONSIDÉRANT** le rayonnement provincial de la municipalité et de la région obtenu grâce à la tenue de ce championnat à Chapais;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement constitue une fierté pour les Chapaisiennes et Chapaisiens;

**CONSIDÉRANT** les retombées économiques et touristiques appréciables engendrées par la tenue de ce type d'activité;

**CONSIDÉRANT QU'**une grande partie de ce succès est due à la contribution et au dynamisme du comité organisateur et de ses bénévoles;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de souligner l'excellent travail de tous les organisateurs et bénévoles;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues  
**ET RÉSOLU**

20-02-044



No de résolution  
ou annotation

**20-02-045**

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

**QU'**une motion de félicitations soit adressée aux membres du comité organisateur et aux bénévoles pour leur excellent travail lors de la tenue du championnat provincial de curling senior 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **18.2**

#### **RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 23<sup>e</sup> ÉDITION DU DÉFI POLAIRE BAIE-JAMES**

**CONSIDÉRANT QU'**à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

**CONSIDÉRANT** le succès de la 23<sup>e</sup> édition du Défi polaire des minounes qui a eu lieu le 15 février 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** cet évènement constitue une fierté des Chapaisiennes et des Chapaisiens;

**CONSIDÉRANT QU'**une bonne partie de ce succès est due à la contribution et au dynamisme du comité organisateur et de ses bénévoles;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de souligner l'excellent travail de tous les organisateurs et bénévoles;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay  
**APPUYÉ** par madame Denise Larouche  
**ET RÉSOLU**

**QU'**une motion de félicitations soit adressée aux membres du comité organisateur pour la réalisation de la 23<sup>e</sup> édition du Défi polaire Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **19.**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **20.**

#### **QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Madame Roxanne Tremblay invite la population à venir à la porte ouverte du Manoir Pierre Guénette qui aura lieu le 21 février prochain de 13 h à 16 h.

Monsieur Guy Lafrenière souhaite un bon mois à tous.

Madame Lucie Tremblay invite la population au spectacle de musique de Zal Sussokho qui aura lieu le 20 février prochain à 19 h à la salle Communautaire.

Madame Denise Larouche invite les citoyens au tournoi de curling au profit de la Fondation des centres de santé de Chibougamau-Chapais qui aura lieu les 21 et 22 février prochain au club de curling Opémiska.

Monsieur Daniel Forgues souhaite un bon mois à tous.

Monsieur Steve Gamache invite les citoyens à la prochaine séance du conseil le 17 mars 2020.



20-02-046

No de résolution  
ou annotation

21.  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière  
**APPUYÉ** par madame Lucie Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**QUE** cette séance ordinaire soit levée et terminée.  
Il est 19 h 35.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Steve Gamache".

Steve Gamache  
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Mélanie Gagné".

Mélanie Gagné  
Directrice générale adjointe et  
greffière suppléante